

# 1000 PREMIERS JOURS EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

- L'APPEL A PROJETS REGIONAL 1000 PREMIERS JOURS DE LA VIE

---

L'appel à projets régional 1000 premiers jours doit permettre de susciter, valoriser les démarches innovantes des acteurs locaux, impulser ou contribuer à entretenir la dynamique en faveur des 1000 premiers jours.

**Objectifs de l'appel à projets régional : identifier, valoriser et impulser des projets régionaux innovants pour les jeunes enfants et leurs parents.**

L'appel à projets régional a pour objectif d'initier, de renforcer ou d'accélérer des projets à fort potentiel, pour lesquels un appui financier et méthodologique permettrait un renforcement des ambitions et une meilleure garantie d'objectivation de leurs impacts.

Ces projets devront pouvoir participer à un des objectifs suivants :

1. La prévention des dépressions périnatales en améliorant le repérage en amont des besoins des parents et en luttant contre leur isolement ;
2. Le développement d'actions en promotion de la santé environnementales dans les maternités.

- LA STRATEGIE DES 1000 PREMIERS JOURS DE LA VIE

---

La période des 1000 premiers jours de l'enfant constitue une période particulièrement sensible pour le développement de l'individu : depuis une trentaine d'années, les recherches montrent dans quelle mesure l'environnement – sous toutes ses formes, qu'il soit nutritionnel, écologique ou socio-économique – et les modes de vie ont un impact sur le développement et la santé future de l'enfant.

Le président de la République a installé en octobre 2019 la commission des 1000 premiers jours, présidée par Boris CYRULNIK, afin d'élaborer des propositions qui ont été formalisées dans un rapport rendu à l'automne 2020.

Priorité en termes de prévention précoce et de lutte contre les inégalités, ce chantier a fait l'objet d'annonces fortes, parmi lesquelles l'allongement du congé paternité et une feuille de route intégrant différents engagements visant à structurer une politique autour des 1000 premiers jours de l'enfant :

- Renforcer le parcours 1000 premiers jours construit autour de 3 moments clés

- L'Entretien Périnatal Précoce (EPP)
- Le séjour à la maternité,
- Le retour à domicile et les premières semaines après l'accouchement.

Autour de ces 3 moments-clés, l'objectif est notamment de porter une attention particulière à la prévention des dépressions périnatales en améliorant le repérage en amont des besoins des parents et en luttant contre leur isolement

- Décliner le parcours 1000 premiers jours spécifiquement pour des situations de fragilité
- Mettre à disposition des ressources pour les parents et l'entourage de l'enfant
- Donner du temps supplémentaire pour construire la relation avec son enfant
- Améliorer l'accueil du jeune enfant

• APPEL A PROJETS : CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

---

Les projets déposés doivent avoir une portée uniquement régionale. Les projets locaux ne seront pas, dans le cadre de cet appel à projets retenus.

La subvention allouée au projet par l'ARS sera affectée exclusivement aux dépenses directement induites par l'action retenue et ne pourra pas couvrir les frais de fonctionnement ou d'investissement de l'organisme.

Les crédits dédiés à cet appel à projets ne peuvent être versés qu'une seule fois, ils n'ont pas vocation à être pluriannuels.

De plus, le présent appel à projets n'a pas vocation à financer :

- De structures en soi : il alloue des financements à des projets,
- Des postes pérennes : les recrutements de personnes doivent être en lien direct avec le projet et sa durée,
- Des actions de formation initiale et continue susceptibles d'émarger sur les fonds de formation

Les projets d'un montant inférieur à 20 000 € ne seront pas recevables.

Les projets seront sélectionnés sur les critères suivants :

- projet à fort potentiel, pour lesquels l'apport de crédits supplémentaires permettra de renforcer l'ambition en termes, par exemple, de périmètre de mise en œuvre
- qualité de la description des indicateurs d'impact proposés pour l'évaluation du projet
- cohérence financière du projet
- complémentarité avec les interventions engagées sur les territoires
- situés uniquement dans la région PACA

- une attention particulière sera portée aux projets qui contribuent à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

- MODALITES

---

**Les structures qui peuvent répondre** à cet appel à projets régional sont celles pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre d'une convention de subvention : professionnels de santé dans le cadre de groupements ou réseaux, établissements de santé et médico-sociaux, associations « loi 1901 », déclarées en Préfecture.

Une personne physique unique doit être désignée comme coordinatrice du projet. Celle-ci sera le point de contact privilégié de l'administration et se chargera de la transmission de l'ensemble des résultats du projet.

Si plusieurs acteurs se regroupent autour d'un même projet, alors la structure désignée comme porteuse du projet sera en charge de la coordination avec l'administration.

### **Volet numérique du projet**

Le volet système d'information du projet devra être conforme à la feuille de route nationale du numérique en santé, notamment respecter les attendus en termes de sécurité, d'interopérabilité, ainsi que le cadre de valeurs éthiques.

Dans cette optique, afin de faciliter et de sécuriser les échanges entre les professionnels de santé du parcours et de garantir l'adéquation à la feuille de route eSanté nationale, le projet pourra utilement s'appuyer sur les services numériques de la plateforme régionale eParcours et plus largement les services socles du numérique : DMP, Messagerie Sécurisée de Santé.

**Le dossier de candidature doit être déposé UNIQUEMENT sur la plateforme «démarches-simplifiées».**

Le coordinateur du projet sera dirigé vers la page dédiée à l'appel à projets sur la plateforme pour créer un compte afin d'accéder au dossier de candidature. Il devra renseigner des éléments en ligne ainsi que télécharger des pièces jointes obligatoires.

Le dossier restera accessible et modifiable jusqu'à la date de clôture des candidatures.

Le coordinateur du projet peut autoriser l'accès pour modification au dossier à d'autres personnes s'il le souhaite.

Il est impératif de compléter le dossier en ligne dans son intégralité et de joindre la totalité des pièces demandées avant la date limite de dépôt du dossier pour que celui-ci soit étudié.

<b>Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2021 à 23h59, dernier délai</b>
---

Aucun projet déposé hors délai ne sera étudié.

Contact ARS - PPS : [ars-paca-prevention-campagne@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-prevention-campagne@ars.sante.fr)

### **Engagement des porteurs de projets :**

Les porteurs de projet sélectionnés s'engagent à faire mention du soutien de l'Etat et de l'ARS dans toutes les actions de communication ou de promotion relatives au projet et notamment sur tous les supports écrits, numériques ou audiovisuels.

Ils s'engagent en outre à transmettre un rapport d'activité et d'auto-évaluation du projet une fois celui-ci achevés. Ce rapport d'activité et d'auto-évaluation contient notamment un bilan financier.